

Image not found or type unknown



Ij maternite-changement residence

Par **julie56**, le **11/03/2008 à 13:07**

Bonjour, rnJ'ai vécu à Mayotte d'août 05 à août 07. En emploi salarié d'octobre 05 à juin 07. rnJe suis tombée enceinte début mai 07. rnJ'ai mis fin à mon contrat fin juin 07 pour mutation de mon conjoint. rnNous sommes revenus vivre en France métropolitaine où je me suis inscrite au chômage, indemnisée par les assedics. J'ai déclaré ma grossesse à la CPAM de ma nouvelle residence, dans les délais. J'ai bien été prise en charge mais on me refuse les Indemnités Journalières de congés maternité, me retrouvant sans ressources pendant les 16 semaines de CM. J'ai fait appel, celui-ci vient d'être rejeté, puisque je ne remplis pas les critères selon eux. On m'a indiqué par téléphone que je devais m'adresser à la sécurité sociale de Mayotte. rn- Ne suis-je pas "hors délai" pour refaire une déclaration à Mayotte? rn- N'est-ce pas à la CPAM de ma nouvelle résidence de m'indemniser et de faire un recours? rn- Puis-je avoir recours à un avocat pour régler ce litige, puisque je suis sûre d'être dans mon droit? rnmerci